

Jetée à l'œil

Aucun doute sur la victoire ?

Les 23 et 30 mars prochains, les électeurs auront à choisir les futurs maires. Mais pour la première fois, ils devront également élire leurs représentants dans les assemblées communautaires. La loi



exige en effet que désormais, ces derniers soient élus au suffrage universel direct. Elle permettra par ailleurs à ce que des membres de l'opposition siègent. Ce qui fait dire, non sans humour, à André Gautier, tête de liste de l'UMP aux élections municipales de Dieppe : *« Au moins comme ça, la gauche ne sera pas exclue de la communauté d'agglomération Dieppe-Maritime »*. A moins qu'il n'ait aucun doute sur sa victoire !